

COMMUNE DE JUSSAC

délibération :
D_2023_3_3

SEANCE DU 22 JUIN 2023

Nombre de conseillers en
exercice : 19

L' an deux mille vingt trois, le jeudi 22 juin à 20 h 00, le Conseil Municipal dûment
convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal - Mairie, sous la
présidence de Monsieur RODIER Jean-François, Le Maire.

Présents : 14

Date de convocation du : 13 Juin 2023

Votants : 18

Présents : Monsieur ANDRE Jean-Luc, Monsieur ARNAL André, Madame BASTIEN
Joëlle, Madame CLUSE Nathalie, Madame COLOMB Yvette, Madame FOUSSAT
Françoise, Madame GANE Cécile, Monsieur LACROIX Michel, Madame MALHERBES
Caroline, Monsieur RODIER Jean-François, Monsieur SCIORETO Cyrille, Monsieur
VIOLLE Willy, Madame DELHOSTAL Anne, Monsieur ROUX Hervé

**Objet : Demande de
subvention au titre des
amendes de police - 2023**

Pouvoirs :

Monsieur GRAFFOILLERE Pierrick a donné pouvoir à Monsieur RODIER Jean-
François

Madame LINARD Danielle a donné pouvoir à Madame BASTIEN Joëlle

Madame PRADEL Céline a donné pouvoir à Madame DELHOSTAL Anne

Monsieur PRIVAT Jean a donné pouvoir à Monsieur ARNAL André

Absent(s) : Monsieur ROFFY Jacques

Excusé(s) : Monsieur GRAFFOILLERE Pierrick, Madame LINARD Danielle, Madame
PRADEL Céline, Monsieur PRIVAT Jean

Secrétaire de Séance : Madame Caroline MALHERBES

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les communes peuvent bénéficier d'un soutien du
Conseil Départemental du Cantal au titre des amendes de police. Il s'agit pour ce dernier de ventiler les produits
récoltés au titre des amendes de police perçues sur le territoire desdites communes. Les fonds sont affectés en priorité
aux opérations visant à la mise en sécurité des voies et de leurs usagers.

Monsieur le Maire propose d'inscrire comme travaux la mise en sécurité de l'Allée des Pavillons et de l'Avenue de la
Vallée (RD N°59).

Monsieur le Maire précise que le montant des travaux est estimé à **14 295€ HT**.

Compte-tenu du caractère sécuritaire de cet aménagement, il semble possible de solliciter l'aide du produit des
amendes de police.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **AFFIRME** la volonté de réaliser ces travaux sécuritaires,
- **SOLLICITE**, auprès du Conseil Départemental du Cantal, une aide au titre du produit des amendes de police ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à réaliser toutes les formalités nécessaires à cette opération ;
- **PRECISE** que les crédits seront inscrits au budget d'investissement 2023.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-François RODIER

